



INSOLITE

La préfecture de Paris roule en silence

La préfecture de police de Paris répond aux exigences de la loi relative à la transition énergétique en renouvelant une partie de sa flotte avec des véhicules électriques du constructeur Volkswagen.

Effet de surprise garanti ! Depuis le mois de février 2018, les forces de police qui circulent dans les rues de Paris se déplacent en véhicule électrique. La Préfecture vient, en effet, d'équiper chaque commissariat d'arrondissement, excepté le 1^{er}, le II^e et le XVI^e, d'une Volkswagen e-Golf, dont la principale caractéristique est d'évoluer en silence. Seuls les commissariats qui bénéficient d'une borne de recharge ont été pourvus. Au total, ce sont dix-sept exemplaires du modèle zéro émission qui ont été livrés dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique. Cette flotte en

location a été acquise pour une durée de neuf mois pouvant être portée à douze, au terme d'un appel d'offres lancé en octobre dernier.

Le constructeur allemand a lancé pour l'occasion une campagne publicitaire. L'annonce utilise l'un des atouts des véhicules électriques comme une force supplémentaire pour le travail des policiers : le silence. Le code de langage des séries policières est repris dans le slogan publicitaire : « *Vous avez le droit de garder le silence* » et informe que la Police à Paris opère désormais sans faire de bruit. ■

VOUS AVEZ LE DROIT DE GARDER LE SILENCE.



100% électrique, silencieuse, et technologique, la e-golf a été retenue à l'issue d'une procédure de marché public par la Préfecture de Police de Paris pour une expérimentation au sein de ses commissariats.



Volkswagen

La municipalité du 18^e à Paris clame : « Cet été, partageons le respect ! »



Pour beaucoup, l'été rime avec terrasses, parcs, fêtes, liberté et parfois avec déchets, bruit, comportements à risque : accumulation des ordures sur la voie publique, nuisances sonores, explosions dangereuses de pétards, comportements à risques sur deux roues... Les festivités qui accompagnent l'été donnent parfois lieu à des débordements. Au travers d'une campagne d'affichage, la municipalité du 18^e arrondissement de Paris se mobilise pour rappeler à tous les bonnes pratiques, souligner ce qui est autorisé et ce qui est interdit et sensibiliser aux comportements à risques.

Concernant les nuisances sonores on peut lire : « *Célébrons l'amitié en veillant au volume sonore et au bien-être des voisins, que ce soit dans la rue, en terrasse ou au domicile.* »

Pour en savoir plus :

www.mairie18.paris.fr/actualites/cet-ete-partageons-le-respect-497 ■